

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : AAA94

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ALI EL KAJTIAI

02/01/1983

Date de naissance :

Adresse : Lot. blade chame N° 39 El Oufa Casablanca

Tél. : 0661788135

Total des frais engagés : 4596,90

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SAIEAOUI Nora
Ophtalmologiste
193, Bd Oum Rabib, Etage 1
Ouifla - Casablanca
Tél: 05 22 93 03 80

Date de consultation : 16/01/2024

Nom et prénom du malade : SAQARAT NADIA

Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : A

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/07/2014	CS		250,00	<p>Dr. SAIFAQUI Nora Ophtalmologiste 193, Bd Oum Rabii, Etage 1 Outa - Casablanca Tél : 05 22 93 03 80</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
STE PHARMACIE HAM CASABLANCA Lalla Hafsatou Rue 6A N° 31 B Casablanca - Tél: 0522 99 10 22 09 203 0261	16/01/24	146,90

ANALYSES - RADIOPHARMACEUTICALS

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	11.4		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	<u>23</u> <u>01</u> <u>2024</u>					
		OPTIQUE MERS SULTAN Opticien et Optométriste 1, Haj Omar Riffi Quartier Mers Sultan - Casablanca				<u>4200,00</u> <u>043</u>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
<hr/>	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram shows a dental arch with 16 numbered teeth. The teeth are arranged in two rows: upper teeth 1 through 8 on the right and lower teeth 1 through 8 on the left. A coordinate system is overlaid on the arch, with the vertical axis labeled 'H' at the top and the horizontal axis labeled 'D' on the left and 'G' on the right. The teeth are numbered 1 through 8 in a clockwise direction starting from the upper central incisor.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Nora SAIFAOUI

Ophtalmologiste

Adultes & Enfants

Diplôme de formation médicale spécialisée de Paris - Diderot

Diplôme de chirurgie réfractive de Brest - France

Ancien Médecin de l'hôpital 20 Août de Casablanca

- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification

- Chirurgie réfractive

- Maladies et chirurgie des paupières

- Maladies de la cornée (kératocône)

- Maladies de la rétine

- Echographie, Angiographie, OCT et Lasers

د. نورة الصيفاري

طب وجراحة العيون

كبار وصغار

دبلوم تدريب تخصصي في طب العيون بباريس

دبلوم الجراحة الانكسارية تصحيح النظر ببريس

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت - الدار البيضاء

- جراحة الخلة بالليزر

- تصحيح البصر

- أمراض الدموع وجراحة الجفون

- أمراض القرنية

- أمراض الشبكية

- الليزر



ORDONNANCE

Casablanca, le 16 janvier 2024

Mme SOQRAT Nadia

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques
Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = + 0.25 (- 0.25 à 70°)

OG = + 0.25 (- 0.25 à 105°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.25

OPTIQUE MERS SULTAN
Opticien Optométriste
1, Haj Omar Riffi Quartier
Mers Sultan - Casablanca
Tél: 06 68 85 98 72

Dr. SAIFAOUI Nora
Ophtalmologiste
Ed Oum Rabia 1er Etage
193, Bd Oum Rabia 1er Etage
CASABLANCA
Tel: 05 22 93 03 80 / 07 66 09 55 66

193، شارع أم الريان (قرب ليديك) الطابق الأول رقم 1 الألفة - الدار البيضاء

193, Bd Oum Rabia (à coté de Lydec) 1er Etage N° 1 Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 93 03 80 - GSM : 07 66 05 95 66 - E-mail : drnora.saifaoui@gmail.com



OPTIC MERS SULTAN

1, Haj Omar Riffi - Quartier Mers Sultan
- Casablanca - Tél.: 0522.44.93.91

IF: 4190706 R.C: 327722 - Patente: 34307006
ICE 000835172000043

INPE: 095004651

Casale: 23 - 01 - 2024

FACTURE: N.1.894...

Mr: SOQRA T MADI A doit

Nature des verres	Vision de Loin	Vision de Prés	Double Fovers	Progressif
PROGRESSIF TRANSITION ANTI-REFL Monture	OD: OG:	OD: OG:	OD: OG:	OD: OG:
	Métal <input checked="" type="checkbox"/>	Plastique		1200.00
VL:	OD: +0.25 / -0.25 70°			1500.00
	OG: +0.25 / -0.25 -105°			1500.00
VP:	OD:			
	OG:			
TOTAL:				
Add:	+2.25			
				4200.00
				0HS

Arrêtée la présente Facture à la Somme de :

QUATRE MILLE DÉUA CENT

OPTIQUE MERS SULTAN

Opticien Chrométriste
1, Haj Omar Riffi Quartier
Mers Sultan - Casablanca
Tél: 06 68 85 98 72